



Sommaire du danger

Vérifications sommaires des véhicules ou de l'équipement mobile

Chaque année, des personnes sont blessées ou tuées par un contact accidentel avec un véhicule ou de l'équipement mobile au travail. Les autorités policières et les agents de sécurité enquêtent sur ces incidents au cas par cas. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, l'organisme de réglementation de la sécurité est la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT).

Lieu du danger

Tout lieu de travail

Pratiques de travail sécuritaire

Pour éviter un accident au lieu de travail, la *vérification sommaire* est essentielle. Cette mesure proactive simple permet de prévenir les blessures, les dommages matériels et des pertes de vie potentielles. Faites une vérification sommaire avant de prendre le volant, en faisant le tour du véhicule à pied. Au cours de cette inspection, vérifiez les possibilités de danger ou de dommages.

Commencez la vérification sommaire à la portière du conducteur. Passez à l'arrière, puis faites le tour du véhicule à la recherche de dangers. Faites une vérification sommaire chaque fois que vous devez conduire le véhicule, même s'il est doté d'une caméra de recul. Les caméras de recul ont des angles morts et ne montrent pas les côtés du véhicule en entier. Elles peuvent masquer des dangers, comme une bouteille en verre à côté d'un pneu ou un enfant qui joue. Les alertes de recul présentent également des dangers inhérents : les conducteurs d'autres véhicules peuvent négliger ou ignorer le son pour diverses raisons. Un enfant peut ne pas savoir ce que signifie l'alerte, et une personne malentendante peut ne pas l'entendre. Il peut aussi y avoir d'autres distractions à proximité du véhicule, qui empêche la détection de l'alerte.

Les règles de sécurité de l'organisation peuvent également prévoir une vérification sommaire. Dans ce cas, le conducteur se sert d'une liste de vérification et la signe une fois son inspection terminée.

Les conducteurs sont responsables de veiller à ce que leur véhicule et les environs soient sûrs avant de conduire. Prenez toujours le temps de faire une vérification sommaire.

Notre engagement : la sécurité Pour plus d'informations sur la santé et la sécurité au travail, appelez-nous sans frais ou visitez notre site Web.



Workers' Safety
& Compensation Commission

Commission de la sécurité au travail
et de l'indemnisation des travailleurs

wssc.nt.ca 1.800.661.0792

wssc.nu.ca 1.877.404.4407